

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN

Lucerne, Suisse, 2 juillet 1966

16. Parc national de la Salonga au Congo-Kinshasa

Ayant eu connaissance du projet déjà ancien de constitution d'un parc national dans le bassin de la rivière Salonga en forêt équatoriale ombrophile,

se souvenant des déclarations faites par le représentant du gouvernement congolais à l'Assemblée générale de Nairobi et

connaissant le vif intérêt que le gouvernement de la République démocratique du Congo porte au problème de la création et du maintien de parcs nationaux sur son territoire,

la ~~9e~~ **Assemblée générale de l'UICN** réunie à Lucerne en juin 1966

recommande que ce parc national de la Salonga soit créé dans le plus bref délai possible.